



**MOT DE SEM<sup>me</sup> LA MINISTRE DÉLÉGUÉE  
EN CHARGE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET  
FRANCOPHONIE**

---

**Clôture de l'atelier sur l'électrification des Entités Territoriales Décentralisées  
(ETD) bénéficiaires de la Redevance minière**

**Kinshasa, le 12 Décembre 2024**

<https://cooperation.gouv.cd/>

**Mesdames et Messieurs les responsables de Resource Matters,  
Mesdames et Messieurs les participants, distingués invités,**

Je me réjouis d'être à nouveau parmi vous pour prononcer un mot de clôture de cet atelier qui a connu des échanges divers et fructueux.

Je profite également de cette occasion pour vous transmettre les salutations de mes collègues, le Vice-Premier Ministre en charge de l'Intérieur, de la Sécurité, de la Décentralisation et des Affaires coutumières, ainsi que le Ministre d'État en charge du Développement rural, retenus par leurs nombreuses responsabilités.

Mardi dernier, lors de l'ouverture de cet atelier, j'ai rappelé la vision du Chef de l'État, **Son Excellence Monsieur Félix TSHISEKEDI TSHILOMBO**, incarnée par le Gouvernement dirigé par **Son Excellence Madame Judith SUMINWA**, de promouvoir une croissance économique durable à partir de nos communautés locales, matérialisée à travers le projet de Développement Local des 145 Territoires, incluant des projets d'électrification rurale.

Les trois jours de cet atelier ont démontré que les entités territoriales décentralisées (ETD) ont un rôle crucial à jouer dans l'électrification du pays, notamment en utilisant les revenus de la redevance minière, leur bien commun, ainsi que d'autres mécanismes tels que les cahiers des charges et la dotation de 0,3 % visant à contribuer au développement du pays en général, et des zones minières en particulier.

Les échanges ont également mis en lumière que le cadre légal et réglementaire reste favorable pour concrétiser ces engagements, notamment :

- **L'article 73 point 8** de la loi sur la décentralisation ;
- **L'article 10** de la loi sur l'électricité ;
- Et les dispositions du **Code minier** concernant la redevance minière.

J'encourage donc toutes les ETD ayant participé à ces assises à mettre en œuvre les résultats attendus, en commençant par une planification énergétique à leur niveau.

Je tiens à vous rassurer, d'une part, que tous les ministères ainsi que les services spécialisés du secteur de l'électricité sont disponibles pour vous accompagner ; et d'autre part, je m'engage à continuer la mobilisation de ressources extérieures



afin d'appuyer les efforts du Gouvernement pour faire de l'électrification de nos communautés locales une réalité et un véritable moteur de développement pour la RDC.

J'encourage également les responsables de **Resource Matters**, le secteur privé, ainsi que toutes les parties prenantes, à poursuivre ce processus d'échanges avec le Gouvernement en vue d'une électrification effective de notre pays.

Pour conclure, je tiens à remercier les responsables des ETD venus de nos provinces pour avoir partagé leurs expériences, leurs ambitions et leurs défis. Je vous invite à les applaudir chaleureusement.

Sur ce, je déclare clos les travaux du présent atelier, centré sur l'utilisation de la redevance minière au bénéfice de l'électrification des ETD. Et comme je le dis souvent, forts de notre population composée en majorité de jeunes ambitieux et innovants, **ensemble, nous pouvons bâtir un pays où les 2 345 410 km<sup>2</sup> de superficie auront accès à une électrification fiable, accessible et peu coûteuse.**

**Que vive la République Démocratique du Congo,**

**Et que vivent nos ETD.**